



STUDY PROGRAMME

1. POL
2. MATA-POL

ACADEMIC YEAR

2026-2027

SEMESTER

Second

COURSE TITLE

**Comprendre la mise en oeuvre différenciée des politiques européennes sur le terrain.
Analyse comparée d'une Union d'Etats-Membres.**

COURSE PROFESSOR

EYMERI-DOUZANS Jean-Michel

COURSE ASSISTANT

NICOLICH Marco

NATURE OF COURSE (COMPULSORY, OPTIONAL)

Optionnel

LANGUAGE OF INSTRUCTION

Francais

ECTS CREDITS

4 ECTS

1. OBJECTIFS DU COURS

Ce cours ne porte ni sur la prise de décision à Bruxelles, ni sur cette question centrale – dans la « Communauté de droit » intégrée qu'est l'Union – qu'est l'application du droit européen et son respect par les États membres (de la « comitologie » à la transposition des directives et aux éventuelles procédures d'infraction), objet que d'autres collègues, juristes le plus souvent, explorent en profondeur. Ce cours adopte une perspective différente, complémentaire et plus inattendue : son objet exclusif est la phase la plus tangible du cycle des politiques publiques – la mise en œuvre concrète des politiques de l'Union aux échelons national et infranational, dans le cadre d'une gouvernance à niveaux multiples. La mise en œuvre des politiques européennes – et la question cruciale de leur effectivité, ou non – constitue à la fois un objet de recherches tout-à-fait passionnant pour les chercheurs et un sujet de mûre réflexion absolument indispensable pour les futurs *policy-makers* de la gouvernance bruxelloise qui étudient au Collège.

Prenant appui sur les acquis cumulés de trois disciplines qui s'entrecroisent – la science politique, l'administration publique comparée et l'analyse des politiques publiques (PS + PA + PP) –, le professeur, qui met par ailleurs à profit une longue expérience d'expert européen auprès de nombreux États membres et pour eux, et nourrit son enseignement d'exemples tirés du terrain, invite les étudiants à réfléchir aux principaux constats scientifiques et empiriques relatifs aux complexités propres au « jeu de la mise en œuvre » des politiques de l'Union, aux échelons national, régional, méso-local, métropolitain et local de gouvernance. En les confrontant aux enseignements de la recherche



comparative sur la diversité des trajectoires nationales de construction étatique et de réforme institutionnelle, sur l'inégalité des « capacités institutionnelles » et sur la singularité des « styles d'action publique » qui distinguent les États membres, ce cours leur fait prendre la mesure du poids du contexte – *context does matter* – et explique pourquoi la mise en œuvre des politiques européennes sur le terrain se révèle si différenciée d'un État membre à l'autre. Dès lors que ces « politiques qui marchent » doivent déjà relever – et devront le faire toujours davantage – l'immense défi de réussir à l'ère de la « permacrise » et des turbulences, tout en orientant et en soutenant les grandes transitions de notre temps, il importe au plus haut point d'inviter les étudiants du Collège à une réflexion approfondie sur ces enjeux décisifs de gouvernance et à l'élaboration d'une analyse riche, personnelle et nuancée, qui les accompagnera tout au long de leur carrière de décideurs européens.

2. COMPÉTENCES ACQUISES VISÉES PAR LE COURS

Les étudiantes et étudiants qui suivront ce cours avec succès seront, au terme de celui-ci, capables :

En termes de connaissances :

- D'avoir une compréhension pluridisciplinaire du système politique européen à plusieurs niveaux.
- D'avoir une connaissance accrue des institutions politico-administratives de gouvernement au sein de l'UE considérée comme espace pertinent de comparaison ;
- D'avoir une compréhension approfondie de l'interdépendance entre les institutions de l'UE et celles des États membres dans l'effectivité de politiques publiques « qui marchent » sur le terrain ;
- De maîtriser, avec réflexivité, la problématique, les modèles et les principaux concepts relatifs à la mise en œuvre, toujours imprévue et différenciée des politiques publiques (*policy implementation*) au sein de l'UE et dans ses États membres ;

En termes de compétences :

- D'appliquer les théories et cadres d'analyse acquis dans le cours aux principales questions relatives à la mise en œuvre des politiques de l'UE, de les mobiliser en temps limité en fournissant des synthèses analytiques et critiques, ainsi que dans le cadre de projets complexes ;
- De reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter les phénomènes politiques, sociaux et économiques liés à la mise en œuvre des politiques européennes sur le terrain ;
- D'analyser les processus et les acteurs de la mise en œuvre des politiques de l'UE à différents niveaux ;
- De bien mesurer ce que cette mise en œuvre différenciée et « acclimatée » aux contextes culturels doit aux différences de régimes, de cultures politiques et administratives, de styles d'action publique nationaux, de réalités nationales, sectorielles et locales sur le terrain.
- D'être capable, quand elles et ils seront des acteurs de la gouvernance multi-niveaux de l'UE, d'anticiper et d'intégrer en amont du cycle de production des politiques européennes (*decision-making*) ces complexités de leur future mise en œuvre si différenciée, voire parfois ineffective.

3. STRUCTURE DU COURS

Le Professeur fera quatre séjours à Bruges, et donnera à chaque visite deux fois trois heures de cours en présentiel. Le cours, donné en français mais reposant sur une bibliographie bilingue, est organisé en **huit séances thématiques** distinctes mais articulées entre elles.

Séance 1. L'UE et ses Etats-membres : « unis dans la diversité » ou une « union d'Etats » si hétérogènes à comparer ? (3 heures, mi-février 2027)

- Pourquoi comparer ? La comparaison comme méthode d'intellection de la complexité.



- Les Etats européens : historicité, trajectoires de *stateness*, différences de régimes politico-administratifs, de modèles d'Etat-Providence et variétés de capitalisme.

Séance 2. Comprendre l'action publique « par le bas » et « au concret » : de la radicalité des *implementation studies* à la prise de conscience de la nécessaire effectivité des politiques publiques « jusqu'au dernier kilomètre » (3 heures, mi-février 2027)

- Du « *top-down* » au « *bottom-up* » : saisir l'action publique par les dynamiques de la mise en œuvre sur le terrain.
- Les politiques publiques ne sont pas « balistiques » : elles atteignent peu leurs objectifs initiaux.
- La mise en œuvre est un véritable *policy-making*, qui mobilise des acteurs aux logiques et aux horizons d'attente incohérents : exécutifs politiques nationaux et infranationaux, managers publics intermédiaires, « *street-level bureaucrats* », acteurs de l'économie et de la société civile, publics-cible.
- Les instruments et instrumentations d'action publique : des outils si contraignants.
- L'effectivité des politiques publiques comme nécessaire légitimation par les *outcomes*.
- Une véritable prise de conscience par les gouvernants. Etude de cas : le rapport du Conseil d'Etat français de 2023.

Séance 3. L'enjeu majeur de la mise en œuvre très différenciée des politiques de l'UE (3 heures, mi-mars 2027)

- L'Espace administratif européen (EAS) en construction, de la compliance à « l'Acquis communautaire » jusqu'aux 32 « Principes d'administration publique » de SIGMA et à l'initiative ComPact de 2023.
- La mise en œuvre effective des politiques de l'UE dans la « gouvernance multi-niveaux » (Hooghe et Marks) : un défi à relever pour une « légitimation par les outputs » de l'UE aux yeux des citoyens de l'Union.
- Les cinq facteurs déterminants de la mise en œuvre différenciée des politiques de l'UE dans les Etats membres : marge de manœuvre discrétionnaire, adaptation aux « styles d'action publique » nationaux, dynamiques politiques internes, facteurs d'ordre fonctionnels, inégales capacités administratives et économiques entre pays.
- « Usages de l'Europe » et « Européanisation par le bas ».

Séance 4. Des mises en œuvre si différenciées : études de cas récentes (3 heures, mi-mars 2027)

Seule lecture obligatoire : les articles du numéro thématique de *West European Politics*, Volume 47, Issue 3 (2024) consacré à « Differentiated Policy Implementation in the European Union », rédacteurs invités : Asya Zhelyazkova, Eva Thomann, Eva Ruffing et Sebastiaan Princen.

Séance 5. Des « styles d'action publique » si différents d'un pays européen à l'autre (3 heures, début avril 2027)

- Depuis les travaux précurseurs de Jeremy Richardson...
- ...Jusqu'au nouvel agenda de recherches promu par Michael Howlett...
- Sans oublier les réflexions de Christoph Knill sur l'eupéanisation réelle mais limitée des administrations nationales.

Séance 6. Séance interactive d'appropriation des « styles d'action publique » divers et variés (3 heures, début avril 2027)

Lecture obligatoire et lectures recommandées : identiques à la séance 5.

Séance 7. Deux cas majeurs de politiques publiques constitutives mises en œuvre par la plupart des Etats membres : réformes de l'Etat central et réformes de « dévolution » territoriale (3 heures, fin avril)

2027).

- Trajectoires nationales variées de mise en œuvre « acclimatée » des réformes administratives en Europe.
- Les réformes de la gouvernance territoriale : un *trend* général de « dévolution » croissante de pouvoir aux entités infra-étatiques, combiné à la persistance des « représentants territoriaux de l'Etat central » dans les territoires.

Séance 8. Prospective : L'interdépendance « multi-niveaux » de l'UE avec ses Etats-Membres comme institutions de gouvernement « néo-wébériennes », résilientes et robustes à l'ère de la « permacrise » et des grandes transitions (4 heures, fin avril 2027).

- Une ère de « turbulences » et de « permacrise » qui affectent la gouvernance multi-niveaux de l'UE et de ses Etats membres, avec des risques de « *systemquakes* ».
- Au-delà de la « gestion de crise » efficace et de la « résilience » post-crisis, le besoin d'une « robustesse » des institutions et processus de gouvernance.
- Une compétition entre modèles divers de gouvernance.
- Le NWS (*Neo-Weberian State*) serait-il le modèle le plus adapté pour le futur de l'UE et de ses Etats membres?

4. MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Ce cours optionnel prendra la forme d'un cours-séminaire, dans lequel le professeur, en se fondant sur les textes de référence de chaque séance, élaborera sa réflexion en interaction avec les étudiantes et étudiants, qui devront donc venir en classe bien préparés à contribuer à une réflexion collective sur les enjeux abordés à chaque séance, et en étant disposés à apporter des éléments de connaissance, des cas intéressants venus du « pays qu'elles/ils connaissent le mieux ». Les étudiantes et étudiants seront appelés à tour de rôle, au fil de séances, à des prises de parole individuelles ainsi qu'à la présentation d'exposés plus longs préparés en équipe (voir ci-dessous).

5. BIBLIOGRAPHIE*

Les textes clés avec lesquels les étudiants sont censés s'engager sont :

- Bouckaert (Geert) (2023). "The neo-Weberian state: From ideal type model to reality?", *Max Weber Studies*, 1(1), 13–59.
- Conseil d'Etat (2023). *12 propositions pour réussir le dernier kilomètre de l'action publique. Etude annuelle 2023*. Paris: Conseil d'Etat.
- Dubois (Vincent) (2013). The sociology of administrative work, a study of 'street-level bureaucracy' à la française. In Eymeri-Douzans (Jean-Michel) and Bouckaert (Geert) (Eds.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs/France and its public administrations. A state of the art*. Brussels: Bruylant, 169-176.
- Halpern (Charlotte), Lascoumes (Pierre), Le Galès (Patrick) (2019). Article « Instruments ». In Boussaguet (Laurie), Jacquot (Sophie) et Ravinet (Pauline) (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris: Presses de Sciences Po, 321-330.
- Heidbreder (Eva G.) (2017). "Strategies in Multilevel Policy Implementation: Moving beyond the Limited Focus on Compliance", *Journal of European Public Policy*, 24(9), 1367-1384.
- Howlett (Michael), Tosun (Jale) (2021). Introduction: Studying Policy Styles at the National Level and Beyond. In Howlett (Michael), Tosun (Jale) (Eds.) (2021). *The Routledge Handbook of Policy Styles*. London: Routledge.
- Kuhlmann (Sabine), Wollmann (Helmut), Reiter (Renate) (2025). Chapter 2.1. Comparative Public administration. In *Introduction to comparative public administration: administrative systems and*



- reforms in Europe*. Cheltenham: Edward Elgar, 9-58.
- Mérand (Frédéric), Weisbein (Julien) (2011). Chapitre 5, section I.2.3. Les usages de l'Europe. In Mérand (Frédéric), Weisbein (Julien). *Introduction à l'Union européenne*. Bruxelles: De Boeck, 146-149.
- Pollitt (Christopher), Bouckaert (Geert) (2017). Chapter 3. Many houses: types of politico-administrative regime. In *Public Management Reform*, Oxford: Oxford University Press, 46-74.
- Pollitt (Christopher), Bouckaert (Geert) (2017). Chapter 4. Trajectories of modernization and reform; Chapter 5. Results: through a glass darkly. In *Public Management Reform*, Oxford: Oxford University Press, 75-164.
- Ribémont (Thomas), Bossy (Thibault), Evrard (Aurélien), Gourgues (Guillaume), Hoeffler Catherine (2018). Chapitre 7 : La mise en œuvre des politiques publiques. In *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Bruxelles: De Boeck, 121-137.
- Sartori (Giovanni) (1991). "Comparing and Miscomparing", *Journal of Theoretical Politics*, 3(3), 243-257 / Sartori (Giovanni) (1994). « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, 1(1), 19-36.
- Schmidt (Vivien A.) (2003). "French capitalism transformed, yet still a third variety of capitalism", *Economy and society*, 32(4), 526-554.
- Schmidt (Vivien A.) (2013). "Democracy and Legitimacy in the European Union Revisited: Input, Output and 'Throughput'", *Political Studies*, 61(1), 2-22.
- Tanguy (Gildas), Eymeri-Douzans (Jean-Michel) (2021). Variations on the prefectorial figure in Europe: some research questions and an ideal-type for a comparison. In Tanguy (Gildas), Eymeri-Douzans (Jean-Michel) (Eds.) (2021). *Prefects, Governors and Commissioners. Territorial Representatives of the State in Europe*. London: Palgrave Macmillan, 1-35.
- Torring (Jacob), Bentzen (Tina), Caponio (Tiziana), Corrado (Susana), Douglas (Scott), Nömmik (Steven), Randma-Liiv (Tiina), Russo (Chiara), Sørensen (Eva), Verhoest (Koen) (2025). "Advancing Robust Governance in Turbulent Times: The Role of Multi-Level Governance, Hybrid Governance, and Negotiated Societal Intelligence", *Public Administration*, 0:1-15.
- West European Politics*, Volume 47, Issue 3 (2024) on Differentiated Policy Implementation in the European Union. Rédacteurs invités: Asya Zhelyazkova, Eva Thomann, Eva Ruffing et Sebastiaan Princen.
- Zhelyazkova (Asya), Thomann (Eva), Ruffing (Eva), Princen (Sebastiaan) (2024). "Differentiated policy implementation in the European Union", *West European Politics*, 47(3), 439-465.

6. EVALUATION

Première évaluation: Les étudiantes et étudiants doivent participer activement au cours, réaliser un exposé individuel, effectuer une présentation en groupe, et passer un examen écrit lors de la session de juin. Plus précisément :

Présentations en groupe (30 % de la note finale) : selon le nombre de participants au cours, trois ou quatre équipes seront très vite constituées. Chaque équipe devra préparer son exposé et le présenter, avec une durée maximale de 20 minutes, à la séance 4. Ces exposés porteront chacun sur un des articles d'études de cas de mis en œuvre de politiques européennes composant le numéro thématique de *West European Politics*, Volume 47, Issue 3 (2024) consacré à « Differentiated Policy Implementation in the European Union ».

Exposés individuels (20 % de la note finale) : Chaque étudiante/étudiant disposera de 12 à 15 minutes pour présenter un exposé individuel relatif au « style d'action publique » de son pays d'origine. Ces exposés auront lieu à la séance 6 et seront suivis d'un débat. Comme il peut y avoir plusieurs compatriotes dans le cours, la version écrite de l'exposé de chacun sera à envoyer au Professeur et à l'Assistante académique avant le début du cours.

Examen écrit (50 % de la note finale) : cet examen écrit interviendra à la session de juin.

Plagiat : Conformément à l'article 4.4 du Règlement des études 2024-2025 du Collège, il s'ensuit que le plagiat, l'auto-plagiat, la collusion et la falsification de données sont interdits. « Tout travail écrit remis



par un·e étudiant·e sera évalué non seulement sur son originalité, mais également sur la profondeur et l'étendue de la recherche effectuée. Tout cas de plagiat, d'auto-plagiat ou de falsification de données, tel que défini dans le règlement précité, entraînera l'application de sanctions conformément à l'article 40.

Intelligence artificielle : Conformément aux articles 38 et suivants du Règlement des études 2025-2026 du Collège d'Europe, l'utilisation de l'IA générative (IAg) pour le présent cours est limitée. L'IA générative peut être utilisée à des stades avancés du processus de travail, notamment pour la génération d'arguments ou d'analyses, le brainstorming, le tri de littérature, l'organisation de données, l'analyse, l'interprétation ou comme outil de retour d'information, à condition qu'elle soit correctement mentionnée et vérifiée par l'étudiant·e. Le texte final de tout travail doit être rédigé par l'étudiant·e lui/elle-même (dans la langue du cours), sans recourir à la copie de blocs de texte générés par l'IA, à l'utilisation d'outils de traduction ou d'outils similaires. L'utilisation non générative de l'IA, telle que la correction orthographique, la gestion du style bibliographique ou la recherche d'informations, reste par défaut autorisée pour tous les travaux de cours et le mémoire de Master. Tout recours à l'IA générative doit être indiqué de façon transparente, conformément aux directives de citation du département. Les étudiant·es restent pleinement responsables du contenu de leurs travaux, quel que soit l'outil utilisé, et doivent garantir le respect des règlements du Collège en matière d'intégrité académique, de protection des données et de propriété intellectuelle. Toute violation de l'usage autorisé de l'IA ou omission de mentionner son utilisation constitue une faute académique et sera sanctionnée conformément aux articles 39a, 39b et 40 du règlement académique sur le plagiat, la falsification de données et infractions connexes.

7. Evaluation de rattrapage

En seconde session d'examen, ce cours est noté à 100 % sur la base de l'examen écrit de rattrapage.

8. Modifications par rapport à l'année académique précédente

Le Professeur Eymeri-Douzans, en parfait dialogue avec le chef de Département, le Professeur Keading, et sur le fondement des évaluations des étudiantes et étudiants de l'année passée, fait évoluer le cours sur deux plans :

- Le changement de son titre précédent « Mettre en œuvre les priorités nationales et européennes sur le terrain : perspectives comparées sur les administrations publiques nationales, régionales, méso-locales et locales au sein de l'UE » en un titre plus concis et percutant : « Comprendre la mise en œuvre différenciée des politiques européennes sur le terrain. Analyse comparée d'une Union d'Etats-Membres.
- La préparation de diaporamas plus explétifs pour les séances que les précédents, plus concis.

En outre, des références seront aussi modifiées en bibliographie.

*

* *